



Pour les personnes souffrant de fibrillation auriculaire non valvulaire, la prise d'anticoagulants oraux est souvent

indispensable . A

au premier semestre

2013,

la

Commission

de

la

Transparence

a

achevé l'évaluation

des

trois anticoagulants oraux

disponibles sur le marché

dont le mode d'action est différent

de celui

des antivitamines K

(AVK)

.

La Haute Autorité

de Santé

(HAS)

diffuse aujourd'hui une fiche de bon usage à l'attention des prescripteurs. Le message principal

est :

les

anticoagulants oraux

antivitamine K restent le traitement de référence, les

autres anticoagulants

oraux représentent une alternative

.

.

Au premier semestre 2013, la Commission de la Transparence a achevé l'évaluation des

trois anticoagulants oraux dont le

s

mode

s

d'action

s

on

t

différents

de celui des anticoagulants oraux antivitamine K

(AVK)

en vue de leur inscription au remboursement dans la prise en charge de la fibrillation auriculaire

non valvulaire

: l'apixaban

(Eliquis®)

, le dabigatran

(Pradaxa®)

et le riv

ar

oxaban

(Xarelto®)

. Ces médicaments ont en commun de ne pas nécessiter de test biologique pour suivre le

niveau d'anticoagulation

d

es patients.

La Commission de la Transparence a émis un avis favorable à leur remboursement, concluant néanmoins à une absence d'amélioration du service médical rendu

La Haute

Autorité

de Santé (HAS) diffuse aujourd'hui une fiche de bon usage à l'attention des prescripteurs sur les ant

i

coagulants oraux dans la fibrillation auriculaire non valvulaire

.
Elle tient à rappeler que les traitements médicamenteux sont déterminés en fonction de différents facteurs pour chaque patient et qu'il ne faut absolument pas arrêter ou modifier son traitement sans en avoir parlé avec son médecin traitant.

Les antivitamines K demeurent le traitement de référence

Les AVK demeurent dans la plupart des cas le traitement de référence de la fibrillation auriculaire non valvulaire et il n'existe à l'heure actuelle aucun argument pour remplacer un traitement par AVK efficace et bien toléré par un autre anticoagulant oral.

La prescription des anticoagulants oraux non antivitamine K est envisageable chez les patients sous AVK dont l'INR (un des indicateurs qui mesure la coagulation sanguine) n'est pas stabilisé malgré une observance correcte ou chez les patients qui ont une contreindication aux AVK, qui y sont intolérants ou qui acceptent mal les contraintes liées à la surveillance de l'INR.

Écrit par HAS

Mercredi, 31 Juillet 2013 17:33 -

La fiche précise les précautions à prendre pour instaurer et suivre un traitement par anticoagulant oral non antivitamine K notamment en fonction du produit, de l'âge et de la fonction rénale du patient afin de limiter les risques de complications hémorragiques.

La HAS

rappelle la nécessité de prise régulière de ces traitements, et notamment la sensibilité particulière des anticoagulants

non vitamine K à l'oubli d'une prise ainsi que l'absence d'antidote disponible.

Pour plus d'informations cliquez sur [ce lien](#)